

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le 23/05/2024

ID : 062-216207365-20240516-DEC2024\_77-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ORGANISATION DU GAMING DAY DU 23 NOVEMBRE 2024  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre du GAMING DAY 2024;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société BOULANGER ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société BOULANGER (rue des champs Centre Commercial 59320 SEQUEDIN) un devis pour assurer l'animation du samedi 23 novembre 2024 soit un montant de 1975.98 euros TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 16-05-2024

DEC 2024-77

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint suppléant,  
Vincent KNOCKAERT



DGS